



Oragroup

Holding du Groupe Orabank

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION VISE AUX ARTICLES 831-2 et
831-3 DE L'AUDSCGIE

Rapport du Président du Conseil d'Administration – Exercice 2024

Le présent rapport, établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, est rédigé en application des dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (AUSCGIE), et s'inscrit dans la volonté de renforcer les principes de transparence et de bonne gouvernance d'entreprise.

Il a pour objet d'informer les actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que les politiques de rémunération applicables aux mandataires sociaux.

Le rapport s'articule autour des cinq sections suivantes :

1. Organisation des travaux du Conseil d'Administration, conditions de leur préparation, limitations éventuelles apportées aux pouvoirs de la Direction Générale, et modalités particulières de participation des actionnaires aux assemblées générales.
2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société, en lien avec les orientations définies par le Conseil.
3. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que le détail des rémunérations et avantages effectivement versés à chacun d'eux au cours de l'exercice.
4. Liste exhaustive des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2024.
5. Conclusion générale sur les efforts entrepris et les perspectives d'amélioration en matière de gouvernance et de contrôle interne.

Ce rapport a été établi sur la base des travaux réalisés par la Société et les organes de contrôle du Groupe, notamment dans le cadre des exercices d'audit interne, de reporting réglementaire, et de revue périodique des dispositifs de gouvernance.

Il est soumis à l'examen et approbation du Conseil d'Administration réuni en séance le 29 avril 2025, en présence des représentants des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration
Ibrahima DIOUF

1. Organisation des travaux du Conseil et conditions de leur préparation, limitations éventuelles apportées aux pouvoirs de la Direction Générale et modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

1.1. Organisation des travaux du Conseil et conditions de leur préparation

1.1.1. Mission du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration est investi par la loi, les statuts et son règlement intérieur de pouvoirs spécifiques. Ainsi, le Conseil d'Administration a pour fonction entre autres de :

- Définir et approuver la stratégie globale de la Société, son cadre général de gouvernance, sa culture d'entreprise ainsi que ses principes et ses valeurs.
- Assumer la responsabilité ultime de la solidité financière de la Société et de sa conformité aux dispositions légales et réglementaires régissant ses activités.
- S'impliquer de manière effective dans les activités de la Société, conformément à ses attributions légales, réglementaires et statutaires en s'informant des changements importants découlant de l'environnement économique ou opérationnel de l'établissement et en agissant en temps opportun pour protéger les intérêts à long terme de la Société.

1.1.2. Composition et évolutions du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration était composé de treize (13) membres, dont trois (3) femmes et dix (10) hommes, parmi lesquels figuraient quatre (4) administrateurs indépendants, à savoir :

Nom et Prénoms	Qualité de l'administrateur	Date de prise de fonction
Ibrahima Diouf	Administrateur non exécutif, Président du Conseil d'Administration	CA du 21 08 ratifié par l'AGM du 15 10 2024
Ferdinand Ngon	Administrateur exécutif, Directeur Général	AGM du 25 06 2024
Alassane Ba	Administrateur indépendant	AGM du 25 06 2024

Marie Ange Saraka Yao	Administrateur indépendant	AGM du 25 06 2024
Elisabeth Medou Badang	Administrateur indépendant	AGM du 15 octobre 2024
Tchéché N'guessan	Administrateur indépendant	AGM du 25 06 2024
Carolyn Campbell	Administrateur non exécutif	CA du 25 09 ratifié par l'AGM du 15 10 2024
Didier Nkiere	Administrateur non exécutif	AGM du 25 06 2024
William Nkontchou	Administrateur non exécutif	AGM du 25 06 2024
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	Administrateur personne morale, représenté par Jean François Jossou	AGM du 25 06 2024
Institution de Prévoyance Sociale / CGRAE	Administrateur personne morale, représenté par Souleymane N'Diaye	AGM du 25 06 2024
ECP Financial Holding LLC (EFH)	Administrateur personne morale, représenté par Brice Lodugnon	AGM du 25 06 2024
Caisse Nationale De Prévoyance Sociale (CNPS)	Administrateur personne morale, représenté par Abou Bakar Ouattara	AGM du 25 06 2024

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration comptait treize (13) membres, dont trois (3) femmes et dix (10) hommes, soit un taux de représentation féminine de 23 %.

Le Conseil comprenait également quatre (4) administrateurs indépendants, à savoir : Tchéché N'GUESSAN, Alassane BA, Élisabeth MEDOU BADANG et Marie-Ange SARAKA YAO.

Évolutions significatives en 2024

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil a connu plusieurs changements dans sa composition :

- Démission de Monsieur Vincent LE GUENNOU, ancien Président du Conseil d'Administration, en date du 14 août 2024.
- Élection de Monsieur Ibrahima DIOUF en qualité de nouveau Président du Conseil, lors de la session du 21 août 2024.
- Nomination de la CGRAE (IPS) en qualité d'administrateur, par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2024.
- Nomination de la CNPS en qualité d'administrateur, par la même assemblée.
- Cooptation de Madame Carolyn CAMPBELL, administratrice non exécutive, par le Conseil lors de sa réunion du 25 septembre 2024, ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 octobre 2024.
- Notification par la BOAD, en date du 23 août 2024, de la désignation de Monsieur Jean-François JOSSOU en qualité de nouveau représentant permanent.
- Notification par ECP Financial Holding LLC, en date du 11 décembre 2024, de la désignation de Monsieur Clément Monin ADAM en qualité de représentant permanent à compter du 1er janvier 2025.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Lors de sa réunion du 29 avril 2025, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité Éthique, Bonne Gouvernance et Nomination (CEBGN) et sur la base du rapport d'évaluation du 11 avril 2025, a examiné et confirmé l'indépendance des quatre administrateurs désignés en cette qualité.

Le Conseil a retenu, conformément à la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et compagnies financières de l'UMOA, que la qualité d'administrateur indépendant suppose la satisfaction de l'ensemble des critères prévus à l'article 11 de ladite Circulaire.

Durée des mandats

Pour l'exercice 2024, la durée des mandats de l'ensemble des administrateurs a été fixée à un (1) an renouvelable, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 25 juin 2024.

Représentation et diversité

Le Conseil d'Administration veille à ce que sa composition reflète de manière équilibrée les droits de vote des actionnaires ainsi que l'internationalisation des activités du Groupe, notamment par la diversité de nationalités, de parcours professionnels et de cultures représentées au sein du Conseil.

1.1.3. Réunion et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration arrête, en début d'année, le calendrier prévisionnel de ses réunions, sur la base d'une périodicité trimestrielle, sauf en cas de nécessité ou d'urgence justifiant la tenue de réunions supplémentaires.

Les convocations sont adressées aux administrateurs au moins dix (10) jours à l'avance, accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers préparatoires contenant l'ensemble des informations qualitatives et quantitatives utiles, tant sur l'activité de la Société que sur celle du Groupe, afin de permettre une prise de décision éclairée.

Le Conseil consacre au moins une réunion par an à l'évaluation de son propre fonctionnement, de sa composition et de son organisation.

Les procès-verbaux des séances sont systématiquement soumis à l'approbation formelle du Conseil lors de la réunion suivante.

Réunions tenues en 2024

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni à **quatorze (14) reprises**, aux dates suivantes : **10 janvier, 15 février, 8 mars, 29 avril, 5 juin, 13 juin, 3 juillet, 21 août, 17 septembre, 25 septembre, 25 octobre, 31 octobre, 8 novembre et 18 décembre 2024.**

Les réunions se sont tenues en présentiel et par visioconférence, avec un minimum de quatre administrateurs présents sur un même site, et la participation systématique de la Direction Générale.

- Durée moyenne des réunions : **3 heures**
- Taux moyen de présence des administrateurs : **98 %**

Thématiques traitées par le Conseil

Les travaux du Conseil en 2024 ont principalement porté sur :

- La gouvernance du Groupe et de ses filiales ;
- Le suivi de l'activité opérationnelle et financière ;
- L'examen et l'approbation des comptes semestriels et annuels ;

- La définition, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie du Groupe ;
- La convocation et l'organisation des Assemblées Générales.

À chaque séance, le Conseil d'Administration a procédé à une revue de l'activité consolidée et des résultats du Groupe.

Une revue annuelle spécifique a également été consacrée à l'état des financements mis en place ou renouvelés au cours de l'exercice.

Evaluation externe et programme 2025

Le Conseil a examiné les résultats de son évaluation par un cabinet externe en l'occurrence Ernst & Young en 2024, et a défini les axes d'amélioration continue, ainsi que son programme de travail pour l'exercice 2025, en coordination avec ses comités spécialisés.

Indemnités de fonction

Les administrateurs ont perçu des indemnités de fonction, conformément à l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale, répartie entre les membres par décision du Conseil. Le montant total des indemnités versées a été dûment communiqué aux Commissaires aux comptes, dans le respect des obligations de transparence.

Dispositifs complémentaires de gouvernance

Outre les règles de fonctionnement prévues par les statuts de la Société, le Conseil d'Administration s'est doté de deux documents de référence :

- **Un Règlement Intérieur**, définissant les modalités détaillées de fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés ;
- **Une Charte de l'administrateur**, précisant les droits, devoirs et engagements attendus de chaque membre du Conseil, en cohérence avec les standards de bonne gouvernance.

1.1.4. Préparation des travaux et missions des comités spécialisés

Conformément aux dispositions des statuts et de la loi, le Conseil s'est doté dans l'esprit de la bonne gouvernance d'entreprise, de quatre comités spécialisés à savoir le Comité d'Audit, le Comité des Risques, le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

Les attributions et les règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par leurs chartes qui ont été validées et adoptées par le Conseil. Ces chartes ont par ailleurs été mises en conformité avec les dispositions de la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières.

1.1.4.1. Le Comité d'audit

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Medou Badang	Présidente	Indépendant

Brice Lodugnon	Membre (Suspendu)	Non exécutif
Ba Alassane	Membre	Indépendant
Mahou-Loe Sylvie	Secrétaire non-membre du Comité	Directrice de l'Audit du Groupe

En 2024, le Président du comité d'audit Monsieur Brice Lodugnon, représentant permanent de EFH, avait suspendu sa participation aux travaux dudit comité, à la suite de la suspension de EFH au Conseil d'Oragroup. Il fut réintégré au Conseil ainsi qu'au comité d'audit après le règlement de la dette par EFH au profit d'Oragroup.

Le Comité d'Audit a pour rôle d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de sa mission de surveillance et contrôle qui porte notamment sur :

- La supervision du dispositif de contrôle interne de la banque ;
- L'approbation du plan d'audit à court et moyen termes et le budget subséquent ;
- L'examen de tous les rapports ou synthèses produits par la fonction Audit ;
- L'examen des reportings financiers;
- L'examen du plan de mission, les rapports et recommandations des auditeurs externes ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports des auditeurs internes et externes ;
- L'examen des comptes annuels individuels et consolidés et leur fiabilité ainsi que de la pertinence des informations financières produites ;
- L'avis donné sur le choix des Commissaires aux Comptes du Groupe et des filiales, ce choix étant validé par le Conseil d'Administration du Groupe ou de la filiale, le cas échéant.
- La désignation, la mutation ou la révocation du responsable de la fonction d'audit interne et celle des auditeurs internes ;

En 2024, le Comité d'Audit s'est réuni à six **(06) reprises, dont une réunion conjointe avec le Comité des risques sur les objectifs et réalisations de recouvrement 2023.**

Les réunions sont tenues **les 09 février 2024, 22 mars 2024, 12 avril 2024, 25 juillet 2024, 09 septembre 2024, et le 11 décembre 2024.** Le taux de présence des membres a été de **100%**.

Les principaux sujets traités pendant ces séances sont :

Sujets d'ordre financier:

- Objectifs et réalisations de recouvrement 2023
- Examen du reporting financier au 29 février 2024
- Examen de la situation financière de la société au 31 décembre 2023
- Examen du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux SYSCOHADA de Oragroup SA, exercice clos au 31 décembre 2023

- Examen du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux en IFRS, exercice clos au 31 décembre 2023.
- Examen du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en IFRS, exercice clos au 31 décembre 2023.
- Examen du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés suivant le Plan Comptable Bancaire révisé (PCBr) de l'UMOA, exercice clos au 31 décembre 2023.
- Examen du reporting financier au 31 mars 2024
- Examen du reporting financier au 31 mai 2024
- Examen de la situation financière de la société au 30 juin 2024
- Examen du rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels établis selon le SYSCOHADA au 30 juin 2024
- Examen du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels établis selon les normes Internationales d'Information Financière (IFRS) 30 juin 2024.
- Examen du rapport des commissaires aux comptes au Conseil d'administration sur les comptes consolidés établis selon les normes Internationales d'Information Financière (IFRS) 30 juin 2024.
- Examen du rapport des commissaires aux comptes au Conseil d'administration sur les comptes consolidés suivant le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA 30 juin 2024.
- Examen du reporting financier au 31/08/2024
- Examen du projet de budget 2025

Sujets d'ordre réglementaire :

- Examen de l'état de mise en œuvre des recommandations de la 9ème réunion du Collège des Superviseurs de Oragroup
- Validation du rapport réglementaire semestriel sur le contrôle interne de Oragroup au 31 décembre 2023.
- Validation du rapport semestriel sur l'évaluation du risque de non-conformité au 31 décembre 2023.
- Validation du rapport annuel au 31 décembre 2023 sur la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) au sein du Groupe Orabank.
- Examen de l'état de mise en œuvre des recommandations issues de la vérification spécifique de Oragroup SA par la Commission Bancaire en octobre 2023
Compte rendu de la comparution d'ORAGROUP et d'Orabank Côte d'Ivoire devant la Commission Bancaire de l'UMOA
- Validation du rapport réglementaire semestriel sur le contrôle interne de Oragroup au 30 juin 2024.
- Etat de mise en œuvre des recommandations issues des termes de l'injonction de la Commission Bancaire échéant le 31 décembre 2024
- Examen et validation du rapport semestriel sur l'évaluation du risque de non-conformité au 30 juin 2024 assorti du plan d'actions et des perspectives.

Sujets sur le contrôle :

- Examen de rapport de la Direction de l’Audit Interne du Groupe au 31 décembre 2023
- Examen du rapport de la Direction de la Conformité du Groupe au 31 décembre 2023
- Examen de rapport de la Direction de l’Audit Interne du Groupe au 30 juin 2024
- Examen du rapport de la Direction de la Conformité du Groupe au 30 juin 2024
- Examen du projet de politique de conformité mis à jour
- Information sur le rattachement des fonctions de contrôle
- Examen du rapport de la Direction de la Conformité du Groupe au 31 octobre 2024
- Examen du rapport de la Direction de l’Audit Interne du Groupe au 31 octobre 2023
- Examen du projet de planning d’audit interne 2024
- Examen et validation du projet de planning d’audit 2025
- Examen et validation du projet de planning d’audit pluriannuel 2025-2027
- Examen et validation des chartes et manuels révisés d’audit interne :
 - Charte d’audit interne
 - Charte du Comité d’audit
 - Normes d’éthique et de professionnalisme
 - Manuel de politique de contrôle interne
 - Manuel du Programme d’Assurance et d’Amélioration Qualité
 - Manuel d’Audit Interne

1.1.4.2. Le Comité des risques

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Alassane BA	Président	Indépendant
Tchéché N’GUESSAN	Membre	Indépendant
Didier NKIERE	Membre	Non exécutif
Assiba Ponou Kouassi	Secrétaire non-membre du Comité	Directeur des Risques du Groupe

Le rôle du Comité des Risques consiste à assister le Conseil d’Administration dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques.

Ainsi, le comité des Risques :

- S’assure de la mise en place et du bon fonctionnement du dispositif de gestion intégrée des risques conforme aux exigences réglementaires

- A une bonne connaissance de la nature et de l'ampleur des risques encourus, les interrelations qui existent entre ces différents risques ainsi que les niveaux de fonds propres et de liquidité requis pour couvrir ces expositions ;
- Soumet au Conseil d'Administration, pour approbation, des propositions relatives au degré d'appétence pour le risque actuel et futur à l'échelle du Groupe ainsi que les limites en matière, notamment, d'octroi de crédits, d'investissements et de concentration ;
- Révise périodiquement les politiques et procédures de risques au regard des évolutions enregistrées dans les activités et s'assure qu'elles sont adaptées aux stratégies et au degré d'appétence pour le risque approuvés par le Conseil d'Administration ;
- Veille à ce que l'organe exécutif prenne les mesures nécessaires pour contrôler et maîtriser tous les risques significatifs conformément aux stratégies et degré d'appétence pour le risque qui ont été approuvés.

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité de la réalisation de la feuille de route relative au développement d'outils automatisés de gestion des risques, de renforcement des contrôles périodiques et la mise aux normes de plusieurs dispositifs afin de se conformer aux directives des régulateurs.

S'agissant du dispositif de gouvernance, au cours de l'exercice 2024, cinq (5) réunions de Comité des Risques se sont tenues dont une (1) réunion conjointe du comité des risques et du comité d'audit. Le taux moyen de présence des membres a été de 98 %.

Tout au long de l'année, le Comité des Risques d'Oragroup a formulé plusieurs recommandations soit par voie de consultation à domicile ou au terme des travaux de ses réunions ordinaires.

Ainsi, il a fortement recommandé :

- La nécessité absolue de discussions approfondies au niveau de l'organe délibérant afin de remédier à la situation de non-respect des ratios réglementaires constatée depuis le 31 décembre 2021 ;
- La mise en œuvre effective d'un dispositif de sanctions en cas de violation des procédures en vigueur, compte tenu de l'impact négatif du coût du risque depuis des années sur les performances du Groupe,
- La mise en œuvre de plans d'action portant notamment sur le respect scrupuleux des règles d'octroi de nouveaux crédits et le renforcement des actions de recouvrement dont les performances périodiques doivent être présentées à travers un reporting spécifique ;
- La mobilisation continue de toutes les équipes autour des priorités stratégiques ci-après visant à restaurer les performances du groupe :
 - o Le recouvrement des créances,
 - o La gestion et réduction des frais généraux,
 - o La gestion proactive du portefeuille de crédits,
 - o L'amélioration de la liquidité.

Aussi, sur la base des différentes recommandations du Comité des Risques, le Conseil d'Administration d'Oragroup a-t-il approuvé :

- Approbation de la mise à jour annuelle du Plan Préventif de Redressement d'Oragroup
- Approbation du rapport semestriel sur la révision du portefeuille au 31 décembre 2023

- Approbation de la mise en œuvre immédiate par la Direction Générale de sanctions proportionnées des cas de violation des règles d'engagement et de gestion du risque de crédit qui ont été relevés par les fonctions de contrôle dans leurs rapports.
- Approbation de la poursuite par la Direction Générale à travers le comité spécifique de recouvrement (présidé par le Directeur Général Adjoint Mamoudou Kane), de la mise en œuvre effective des plans d'action visant à réduire significativement le taux de créances douteuses afin que la qualité du portefeuille de crédit retrouve un niveau durablement supportable et plus en ligne avec le marché.
- Approbation des limites annuelles de pertes opérationnelles maximales par entité pour l'année 2024
- Approbation de la mise à jour annuelle du Plan de Continuité d'Activité d'Oragroup SA
- Approbation du plan de contrôle des risques opérationnels au sein des entités pour l'année 2024
- Approbation du renforcement au niveau de toutes les entités des contrôles de premier niveau et second niveau sur les opérations de caisse et les opérations de clientèle ainsi que les opérations de crédit ;
- Approbation de la mise en place de sanctions appropriées pour tous les cas de négligences et nonrespect des procédures conduisant à des pertes opérationnelles pour le Groupe ; plus particulièrement toute violation aux exigences réglementaires dans chacun des pays de présence du Groupe ;
- Approbation de la mise en place systématique par chaque Direction Générale d'actions de recouvrement sur les pertes avérées enregistrées.
- Approbation du rapport annuel sur le dispositif global de gestion des risques au 31 décembre 2023
- Approbation du document de déclaration du cadre d'appétence au risque pour l'exercice 2024
- Approbation du rapport réglementaire semestriel sur la révision du portefeuille au 30 juin 2024
- Approbation de la mise à jour annuelle des limites de taux de dégradation brut du portefeuille pour chaque entité pour l'exercice 2025 (avec un plan d'action à communiquer par chaque entité afin de se conformer aux injonctions du régulateur)
- Approbation de la mise à jour annuelle des limites de taux de concentration du portefeuille pour chaque entité pour l'exercice 2025 (avec un plan d'action à communiquer par chaque entité afin de se conformer aux injonctions du régulateur)
- Approbation du planning annuel de contrôle du risque de crédit au sein des entités pour l'exercice 2025
- Approbation de la mise à jour annuelle de la cartographie des risques de la Holding
- Approbation de la mise à jour annuelle du Plan de Continuité d'Activité de la Holding
- Approbation de la mise à jour annuelle du Plan de Financement d'Urgence de la Holding
- Approbation des limites annuelles de risque de change et des ratios de bilan relatifs au risque de liquidité pour chaque entité pour l'exercice 2025

1.1.4.3. Le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
N'Guessan Tchétché	Président	Indépendant
Saraka Yao Marie- Ange	Membre	Indépendant
Nkontchou William	Membre	Non exécutif
Tankpinou Dotou Guy	Secrétaire non-membre du Comité	Directeur Juridique

Le rôle du Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination est d'assister le Conseil pour une meilleure gouvernance au sein du Groupe Orabank et notamment de :

- Appuyer le Conseil dans le développement d'une gouvernance fondée sur les principes d'efficacité, de transparence et d'imputabilité ;
- Proposer au Conseil l'adoption de nouvelles pratiques de gouvernance, de code de déontologie, et évaluer celles en vigueur ;
- Exercer un rôle de surveillance en matière de gouvernance, de développement durable et de responsabilité sociale ;
- Conseiller le Président du Conseil en matière d'éthique et de déontologie et l'assister dans ses travaux concernant l'application et l'interprétation du Code d'éthique et de déontologie autant aux membres du Conseil, qu'aux dirigeants sociaux et au personnel.
- Sélectionner de nouveaux administrateurs et de nommer les membres de l'organe exécutif
- Evaluer l'efficacité du Conseil d'Administration ;
- Identifier les administrateurs indépendants potentiels à retenir
- S'assurer en permanence que les procédures établies sont transparentes et respectées
- Formuler des avis et recommandations à l'organe délibérant sur la politique de ressources humaines de l'établissement.

En 2024, le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination s'est réuni sept (7) fois en présence de la direction générale invitée. Les réunions sont tenues les 12 février, 4 avril, 11 avril, 24 juin, 21 août, 23 septembre, et 10 décembre. Le taux de présence des membres a été de 80%.

Les principaux sujets traités au cours de ses séances ont porté sur la gouvernance, la déontologie, l'augmentation du capital d'Oragroup, l'évaluation du Conseil, ses membres et ses comités spécialisés, de la recomposition desdits comités, la révision annuelle de la charte de gouvernance du Groupe la rotation des sièges, et le planning de formation des administrateurs.

Le comité éthique a notamment approuvé :

- La validation de la proposition de nomination des mandataires sociaux pour, la Guinée, et la Mauritanie
- La présélection des candidats pour le poste d'administrateur indépendant pour Oragroup et Orabank Mauritanie

- La validation du calendrier 2024 des réunions du CEBGN et la proposition du planning des réunions du conseil d'administration
- La validation des candidatures pour l'élection au poste de Président du conseil d'administration
- La levée de suspension de l'administrateur EFH du conseil d'administration
- Examen de la régularité de la cession additionnelle des titres Oragroup par EFH à Vista Group
- L'évaluation du statut d'indépendant de 4 administrateurs indépendants d'Oragroup, dans le respect des critères d'indépendance exigés par la Circulaire N° 01-2017/CB/C sur la Gouvernance.
- Le rapport d'auto-évaluation du Conseil d'administration, ses comités spécialisés et ses membres et a décidé de le soumettre en l'état à l'approbation des actionnaires
- Le thème de formation des administrateurs au titre de 2024,
- La création d'un cinquième poste d'administrateur indépendant.

1.1.4.4. Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Saraka Yao Marie Ange	Présidente	Indépendant
Medou Badang	Membre	Indépendant
N'DIAYE Souleymane	Membre	Non exécutif
Loua Katala	Secrétaire non-membre du Comité	Directrice Groupe du Capital Humain

Dans le cadre de l'accomplissement de son rôle d'assistance au Conseil d'Administration, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations tient les fonctions et responsabilités suivantes :

- Assister le Conseil dans le processus de recrutement des Directeurs holding ;
- Proposer en cas de besoin, les amendements aux procédures de recrutement des Directeurs holding ;
- Veiller à ce que le processus de recrutement des Directeurs holding soit organisé d'une manière rigoureuse, objective, professionnelle et transparente ;
- S'assurer que les procédures établies sont transparentes et respectées ;
- Identifier, traiter, voire éliminer les situations de conflit d'intérêts qui pourraient émaner du processus de recrutement des Directeurs holding en vue de veiller à l'objectivité de ces derniers
- Proposer au Conseil d'administration, les éléments de rémunération des administrateurs que ce dernier soumet à l'assemblée générale.

- Proposer au Conseil, les éléments de rémunération des dirigeants (Directeurs généraux, Directeurs généraux adjoints Groupe, filiales/succursales et Directeurs holding), que ce dernier soumet à l'assemblée générale ;
- Surveiller l'élaboration et la mise en œuvre du système de rémunération de la holding et du Groupe ;
- Veiller à ce que ce système soit approprié et cohérent avec la culture et l'appétence pour le risque de la holding, ses activités à long terme, sa stratégie de gestion des risques à long terme, sa performance ainsi que son système de contrôle interne ;
- S'assurer que ce système est en conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires
- Examiner, analyser et suivre, au moins une fois par an, les plans, les procédures et les résultats du système de rémunération à l'échelle de la holding afin de déterminer s'il crée les incitations permettant une bonne gestion des risques, des fonds propres et de la liquidité ;
- Travailler en étroite collaboration avec le comité des risques qui doit également déterminer si les incitations générées par le système de rémunération tiennent dûment compte du profil de risque de la holding, de ses besoins de fonds propres et de liquidité ainsi que la prévision de ses revenus.
- Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations s'est réuni à quatre (4) reprises au cours de l'année 2024.
- Les réunions sont tenues les 9 février 2024, 3 juillet 2024, 5 septembre 2024 et 8 novembre 2024.
- Le taux moyen de présence des membres a été de 100%.

Lors des réunions du Comité, ont été notamment abordés :

- La mise à jour de la charte du CoRH
- La politique de gestion des formations/formateurs internes
- La rémunération du 2^{ème} DGA de la filiale Orabank Gabon
- La rémunération du nouveau DG de la filiale Orabank Guinée
- Le Solde de Tout Compte (STC) de Messieurs Abdoul YOUNOUSSI (DG Orabank Gabon) et M. Cheikh Tidiane N'DIAYE (DGA Groupe)
- Les indicateurs de performance et fiches d'objectifs mandataires sociaux
- La nouvelle organisation de la fonction 'Crédit » au sein du Groupe
- Les modalités de prise en charge de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) au niveau du Togo
- Le traitement des demandes d'explication adressées aux mandataires sociaux au niveau du périmètre Côte d'Ivoire
- La procédure disciplinaire des mandataires sociaux

1.1.5. Évaluation de l'activité du Conseil

Le Conseil a procédé à son auto-évaluation au moyen de questionnaires digitalisés accessibles en ligne depuis une plateforme dédiée. Les résultats de cette évaluation ont fait ressortir une satisfaction globale des membres du Conseil sur la fréquence et la qualité des présentations. Toutefois, des points d'amélioration ont été formulés et qui sont :

- Le délai de mise à disposition de la documentation du Conseil
- La mise en œuvre et le suivi des recommandations
- La présence des femmes dans les conseils
- La gestion du temps lors des réunions
- Fréquence des réunions de stratégie

1.2. Direction générale : organisation, limitations éventuelles de pouvoirs, modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée général

1.2.1. Direction générale : organisation, limitations éventuelles de pouvoirs

Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM exerce les fonctions de Directeur Général d'Oragroup. Il est assisté dans ses fonctions par un Directeur Général Adjoint, Monsieur KANE Mamoudou.

Un changement majeur est intervenu au cours de l'exercice : **le mandat de Monsieur Cheikh Tidiane N'DIAYE, précédemment Directeur Général Adjoint, a pris fin le 31 juillet 2024.**

Dans ce contexte, **un nouvel organigramme a été approuvé**, entraînant la **suppression d'un poste de Directeur Général Adjoint**, ce qui porte à un seul le nombre de DGA au sein de la Direction Générale.

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales ou réservés au Conseil d'Administration par les lois en vigueur et les statuts.

Leur mandat ne comporte aucune limitation particulière vis-à-vis des tiers, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration intègre des dispositions spécifiques visant à encadrer la prise de décision en matière d'opérations importantes ou stratégiques, afin d'assurer une gouvernance transparente, collégiale et éclairée.

1.2.2. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont mentionnées au Titre « Admission et présentation aux assemblées » des statuts de la Société. Ainsi, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et, enregistrées soit dans les registres des actions nominatives tenus par la Société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.

2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

2.1. Les procédures de contrôle interne

Les procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques de ORAGROUP s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif conforme à la Circulaire N°03-2017/CB/C relative au contrôle interne des établissements de crédit et des compagnies financières dans l'UMOA.

2.1.1. Dispositif de contrôle interne

Le Groupe ORABANK s'est doté d'un dispositif de contrôle interne qui s'articule en trois niveaux de contrôle ou lignes de défense :

- Le contrôle de premier niveau est d'abord effectué par les agents opérationnels sur leur processus de travail pour veiller à la régularité, la sécurité et la validation des opérations. Ce niveau de contrôle est complété par des phases de validation, soit entre collaborateurs (principe de séparation des tâches), soit par le responsable hiérarchique qui veille au bon fonctionnement du contrôle opérationnel et permet d'assurer que les procédures de traitement des opérations sont respectées à tous les échelons de l'établissement. Ces contrôles a priori sont complétés de contrôles à posteriori, réalisés par le responsable hiérarchique. Il peut s'agir de contrôles par échantillonnage visant à s'assurer, de manière aléatoire mais permanente, que les procédures et contrôles soient bien respectés par les collaborateurs.
- Le contrôle de second niveau intervient ensuite pour vérifier, selon une périodicité adaptée, la régularité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des contrôles de premier niveau effectués par les unités opérationnelles. Le contrôle de second niveau couvre toutes les activités de la banque.
- Le contrôle de troisième niveau revoit le dispositif de contrôle permanent (contrôle de premier et de second niveau) sur un périmètre spécifique pour s'assurer de la régularité et de la conformité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des dispositifs précédents, notamment leur adéquation à la nature de l'ensemble des risques associés aux opérations. Par le biais d'évaluations périodiques de dernier niveau, son objectif est de s'assurer, de manière générale, que le dispositif de contrôle interne est en place et fonctionne comme il se doit. Il s'agit de l'Audit.

2.1.2. Au niveau de la Qualité et fiabilité de l'information comptable et financière

La fiabilité de l'information financière réside dans la mise en place de procédures opérationnelles, comptables et de contrôle interne visant à détailler les étapes dans le cadre de l'enregistrement et la bonne prise en compte des opérations réalisées par l'organisation, afin de produire les états financiers, qui donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat dans le respect des principes et règles comptables en vigueur. La qualité de ce dispositif de contrôle interne comptable et financier se retrouve aussi au travers :

- D'une séparation des tâches qui permet de bien distinguer les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;

- D'une description des fonctions devant permettre d'identifier les origines des informations produites, et leurs destinataires ;
- D'un mécanisme permettant de s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables généralement en vigueur.

2.2. Les procédures de gestion des risques

Le Groupe Orabank dispose de fonctions de contrôle en matière d'audit interne, de gestion des risques et de conformité.

Chacune des fonctions de contrôle est placée sous l'autorité d'un directeur et dépend hiérarchiquement du Directeur Général et fonctionnellement du Conseil d'administration qui est responsable de leur sélection, de la supervision de leur performance ainsi que de leur révocation. Chacune des fonctions de contrôle :

- Est dotée de ressources humaines compétentes et quantitativement suffisantes pour mener à bien sa mission ;
- Maintient à jour les connaissances acquises et assure une formation continue et actualisée à chacun des membres du personnel qui lui sont affectés ;
- Est indépendante et permanente ;
- Dispose de la notoriété et de l'autorité suffisantes pour que les responsables s'acquittent de leurs devoirs ;
- Détecte et gère les conflits d'intérêts apparents et potentiels ;
- Communique aux organes de gouvernance des informations exactes, à jour et intelligibles pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

La fonction gestion des risques supervise les risques pris sur l'ensemble des activités du Groupe Orabank. Le dispositif de gouvernance de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe Orabank assure une participation effective du Conseil d'Administration et de l'organe exécutif à travers la supervision des fonctions ainsi que de l'existence d'un réel environnement de gestion des risques.

La structure organisationnelle de la Gestion des risques du Groupe Orabank est organisée autour de trois principaux piliers : **Gouvernance – Gestion – Contrôle**.

Cette structure permet ainsi :

- Une supervision par le Conseil d'Administration et l'Organe Exécutif ;
- L'existence de fonctions indépendantes de gestion des risques assurant une séparation entre les unités opérationnelles et les fonctions de contrôle ;
- L'existence d'unités indépendantes de contrôle.

Au sein du Groupe Orabank, le Conseil d'Administration exerce la supervision de la gestion des risques à travers ses comités spécialisés que sont le Comité des risques et le Comité d'audit.

Le Comité des risques est chargé d'assister l'organe délibérant dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques. Le Comité d'audit est chargé d'assister l'organe délibérant dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, y compris l'audit interne.

La structure de la gestion des risques au sein du Groupe Orabank comprend un ensemble de politiques, de normes, de procédures et de processus conçus afin d'identifier, de mesurer, de monitorer et de reporter l'exposition à tous les risques de manière effective au sein du Groupe.

La Gestion des Risques à travers le Comité des Risques, le Comité de Direction, le Comité de Second Niveau, le Comité de Premier Niveau (pour les entités), le Comité de Gestion Actif-Passif, le Comité des Risques Opérationnels, le Comité de Suivi des Portefeuilles, le Comité RSE, le Comité Produits Nouveaux, les Comités du dispositif de recouvrement assurent à tous les niveaux une implémentation effective des directives et décisions du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2024, les réunions des Comités des risques se sont tenues à une fréquence régulière. Ainsi, 29 réunions se sont tenues au niveau de la Holding et de toutes les entités. Par ailleurs, afin de renforcer la surveillance des activités de gestion des risques, la Direction des Risques d'Oragroup a participé à toutes les réunions des Comités des risques des Conseils d'Administrations des entités du Groupe.

3. Principes et les règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux et rémunération totale et avantages de toute natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social

3.1. Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages des administrateurs sont déterminés conformément aux dispositions de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE. Ils font l'objet d'une proposition initiale du Conseil d'Administration qui les soumet à la validation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui détermine le montant global des indemnités de fonction à allouer aux membres du Conseil d'administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'administration à raison d'un montant Y pour le Président, Y x 80% pour les administrateurs indépendants et Y x 50% pour les autres administrateurs non exécutifs. Le paiement des indemnités de fonction s'effectue à chaque début de trimestre. Les montants payés couvrent les travaux en comité.

Au titre de l'exercice 2024, Oragroup a versé aux membres de son Conseil d'administration un montant de **330 000 euros** à titre d'indemnités de fonction. Hormis ces indemnités de fonction, les administrateurs ont droit aux remboursements de leurs frais de voyages et d'hébergement pour assister aux réunions du Conseil d'Administration.

3.2. Rémunération totale et des avantages de toute natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats du Groupe et de l'atteinte des objectifs fixés. Ils tiennent également compte des rémunérations versées par les entreprises comparables en termes de taille, de secteurs d'activités et d'implantation internationale.

Une partie de la rémunération versée aux mandataires sociaux dirigeants repose sur l'atteinte d'objectifs financiers d'une part, d'ordre qualitatif d'autre part. Par ailleurs, les mandataires sociaux dirigeants exécutifs de la Société disposent de Bons de Souscription d'Actions (BSA) qui leur ont été gratuitement accordés par la Société.

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux cinq (5) dirigeants les mieux rémunérés a été certifié par les commissaires aux comptes de la Société et figure dans leur rapport.

4. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ses mandataires durant l'exercice

Identité de l'administrateur	Mandats et fonctions exercés	Sociétés concernées
Ibrahima Diouf	Membre du Conseil	BNDE
Abou Bakar Ouattara	Administrateur	CNPS
Carolyn Campbell	Administratrice Administratrice Administratrice	ECP Africa Fund III / ECP Africa Fund III LLC ECP Africa Fund IVA LLC / ECP Africa Fund IV LLC ECP Power and Water
Alassane Ba	Administrateur Chief Executive Officer Administrateur	AERIA Diarama Advisory Partners Polyclinique Internationale Sainte Anne
Ferdinand Ngon Kemoum	Administrateur dans plusieurs filiales	Orabank Togo SA Orabank Bénin SA Orabank Côte d'Ivoire SA Orabank Guinée SA Orabank Gabon SA
Marie-Ange Saraka Yao	Administratrice Directrice Générale mobilisation de ressources et financements innovants	SODECI SA GAVI Fondation
William Nkontchou	Administrateur (11 mandats)	Orabank Togo Orabank Bénin Orabank Côte d'Ivoire Orabank Guinée Orabank Tchad Orabank Gabon Orabank Mauritanie FTSL Africa Lease Group (Togo) Ouicoding

		Oragroup Securities
Jean-François Jossou	Administrateur	Dépositaire Central / Banque de Règlement
Souleymane N'Diaye	Administrateur	Versus Bank Côte d'Ivoire
Tchéché N'Guessan	Administrateur	CIPREL SA
Elisabeth Medou Badang	Administratrice Administratrice	Mauritius Telecom Orange Burkina
Brice Lodugnon	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	1. ORABANK TOGO 2. ORABANK BÉNIN 3. ORABANK CÔTE D'IVOIRE 4. ORABANK GUINÉE 5. ORABANK TCHAD 6. CIE 7. CIPREL 8. SODECI 9. SDE 10. ATINKOU 11. ERANOVE (France) 12. TAKAFA EDU HOLDING 13. AMCHAM CI 14. KEKELI EFFICIENT POWER 15. ECP POWER & WATER
Didier Nkiere	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Managing Partner	Lilium Holdings (Port Louis) Lilium Group (Washington DC) Vista Group Holdings SA Vista Bank & Assurance (Afrique) Lilium Group

5. Conclusion

Les activités d'ORAGROUP au cours de l'année 2024, se sont déroulées dans l'orthodoxie de la bonne gouvernance. Les instances décisionnelles d'ORAGROUP, notamment le Conseil d'Administration et ses comités se sont régulièrement réunies avec le souci permanent de l'amélioration de la gouvernance engagée au cours des exercices précédents.

Sous la supervision générale du Comité d'Audit, les contrôles de deuxième et troisième niveau ont couvert l'ensemble des activités et services de l'Institution avec des résultats satisfaisants quant à la

maîtrise du risque. Ils donnent une assurance raisonnable quant à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations.

ORAGROUP poursuivra en 2025, le renforcement de sa gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles instructions et circulaires de la Commission Bancaire entrées en application en 2023 et le renforcement des capacités de son personnel pour maintenir un niveau de service élevé en faveur de la clientèle, dans un souci permanent de maîtrise des risques et de préservation de la qualité de sa signature.

Le Président du Conseil d'Administration